

Direction du Cycle de l'Eau

Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable

Commission transition écologique 12 septembre 2024

- Préservation des ressources
en eau

- Production et distribution
d'une eau potable de qualité



orleans-metropole.fr

TOUJOURS  VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

es chiffres clés de l'année 2023

30 forages actifs

35 réservoirs (capacité de stockage de 117 900 m³)

1 519 km de réseau (≈)

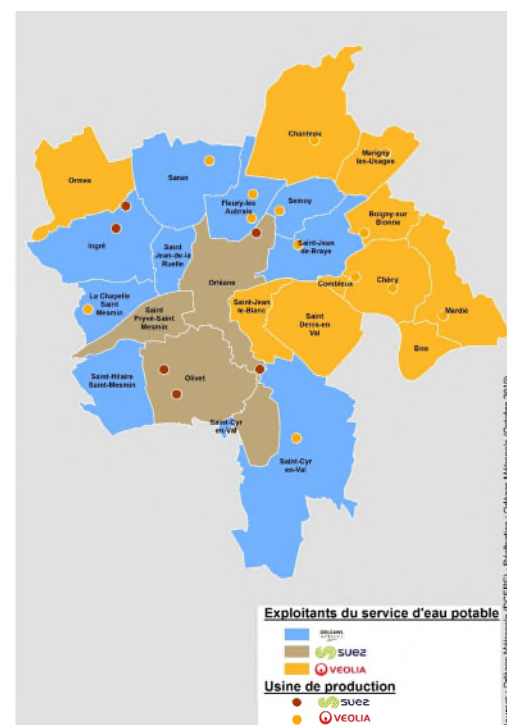
88 345 branchements
dont 1 495 branchements plomb (-391)

18 639 948 m³ produits (-3,3% vs 2022 et -1,3% vs 2021)

100% de conformité micro-biologique (100% en 2022) (*99,7%)

98,8% de conformité physico-chimique (99,7% en 2022) (*99,8%)

(* Données SISPEA 2022 pour les collectivités > 100 000 habitants)



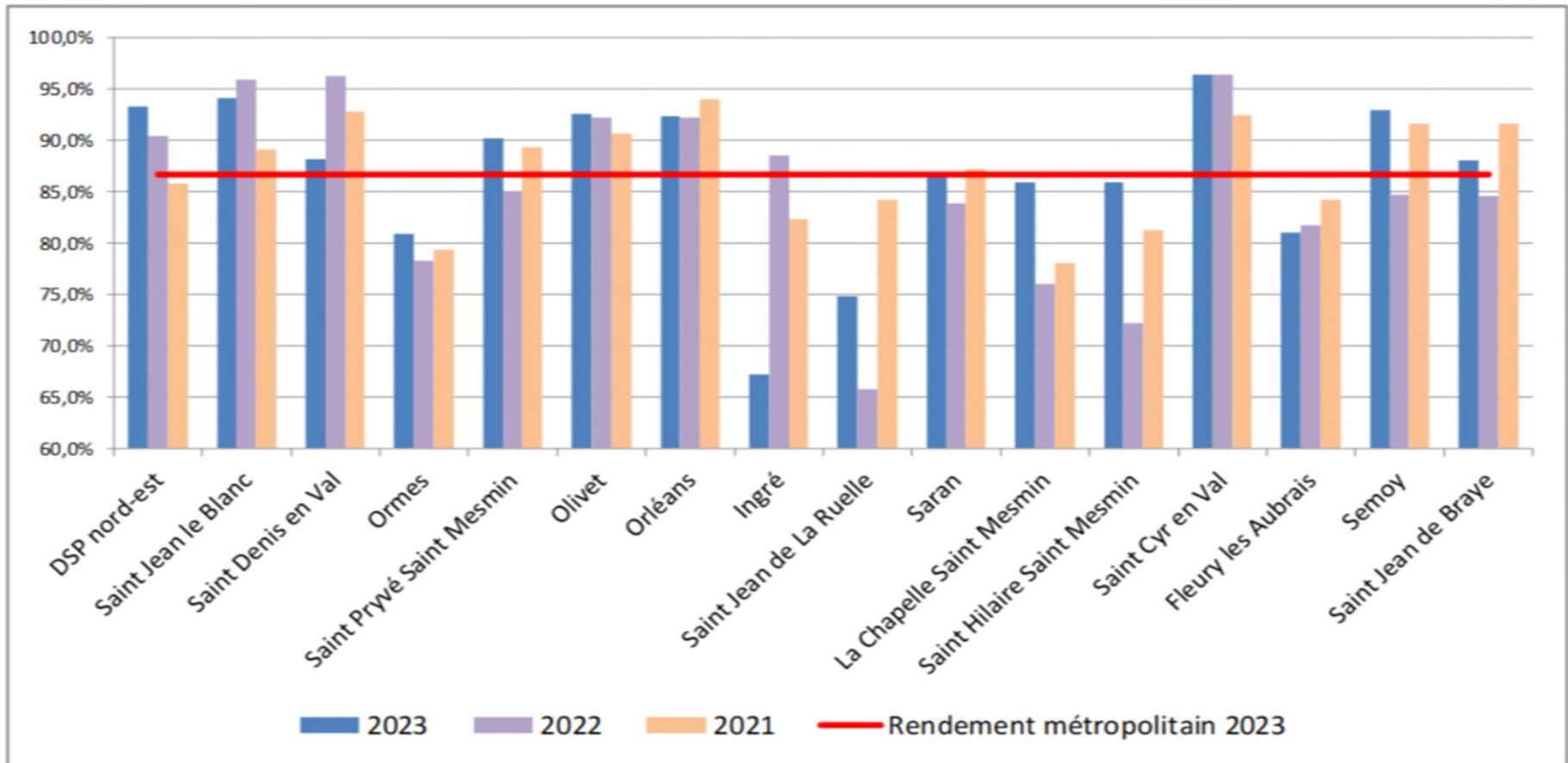
Rendement de réseau moyen de 86,65% (87,36% en 2022) (*85,1%)

Prix moyen de l'eau 1,6114 € TTC / m³ (1^{er} janvier 2024)
(1,5803 € TTC / m³ en 2023)
(1,5253 € TTC / m³ en 2022)
(*2,04 € TTC / m³)



Le rendement de réseau

- Un rendement de réseau moyen de 86,65% en 2023 avec des disparités selon les périmètres (87,36% en 2022) (*85,1%)



Le bilan des principaux travaux – ouvrages de production

- **Fleury-Les-Aubrais (OM)** - réhabilitation du réservoir semi-enterré de Lignerolles
- **Orléans - Usine de la Source (Orléanaise)** - réception et mise en conformité de la 3ème file de traitement



- **Orléans - Forage de Pouponnière (Orléanaise)** - travaux de reconstruction
- **Boigny-sur-Bionne (Véolia)** - réhabilitation du forage des Hauts Bois
- **Saint-Jean-de-La-Ruelle (OM)** - réhabilitation du génie civil du réservoir des Chaises



Le bilan des principaux travaux – ouvrages de distribution

➤ 9,5 km de réseau renouvelé et 391 branchements en plomb remplacés

- 4 km sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole
- DSP : selon fonds contractuels



Olivet – rue de la Source (1 075ml)



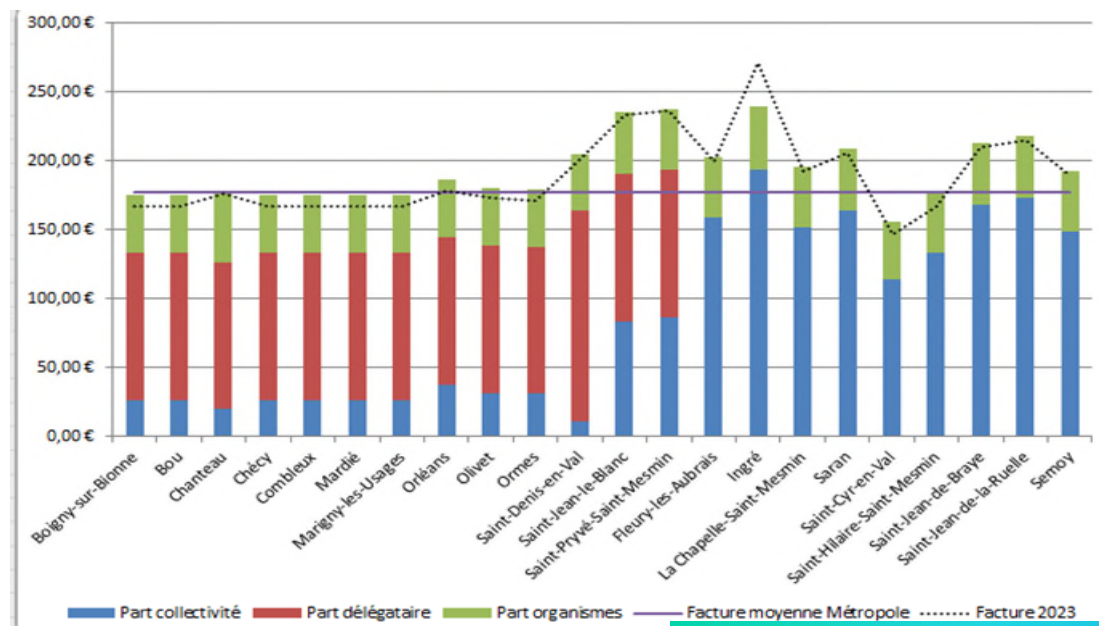
Mardié – avenue du Pont aux Moines (1 240ml)

➤ 61 réparations de fuites sur canalisations et 181 sur branchements

➤ Un taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années de 0,74% (*0,61%)



Les aspects financiers



Une facture 120m³ moyenne de **193,37 € TTC** (contre 189,64 € TTC au 1^{er} janvier 2023) : hausse moyenne de 1,99% (+3,77 € TTC) pour un prix au m³ de **1,6114 € TTC (*2,04 € TTC / m³)**

=> Application des tarifs de la nouvelle DSP et de la délibération métropolitaine du 16/11/2023

RESULTAT COURANT DU BUDGET ANNEXE

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-10,274 M€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11,563 M€
RESULTAT COURANT DE FONCTIONNEMENT	1,289 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-6,375 M€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5,602 M€
RESULTAT COURANT D'INVESTISSEMENT	-0,772 M€

➤ **Encours de la dette** du budget annexe eau potable s'élève à 16,588 M€ (contre 14,555 M€ en 2022)

➤ La **capacité de désendettement** atteint **6,0 ans** en fin d'année 2023 (contre 6,2 ans en 2022).

L'adoption d'une nouvelle structure tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2024 et des modalités de convergence tarifaire

communes en régie

Abonnement annuel

Part progressive
production et
distribution

- 0-40 m³
- 40-120 m³
- >120 m³

Part
investissements
structurants

Taxes

- Redevances Agence de l'Eau
- TVA

communes en DSP

Abonnement annuel

Part progressive
production et
distribution

- 0-40 m³
- 40-120 m³
- >120 m³

Part
investissements
structurants

Taxes

- Redevances Agence de l'Eau
- TVA

Délibération du 16/11/2023 :

- Mise en place d'un abonnement annuel progressif (diamètre compteur)
 - Création de tranches tarifaires de consommation
 - Mise en place d'une part variable complémentaire (investissements structurants sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine)
- **Convergence tarifaire d'ici 2031 (7 ans)**



Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif

Commission transition écologique 12 septembre 2024

- Traitement des eaux usées
- Gestion eaux pluviales urbaines
- Préservation des milieux



orleans-metropole.fr

TOUJOURS **+** VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Les chiffres clés de l'année 2023

6 stations d'épurations

2042 km de réseaux (+0,4%)

**350 postes de relèvements
(+4%)**

84 594 abonnés

**14,4 Mm³ assujetis à la
redevance (+0,45 %)**

20,8 Mm³ traités (+8%)

**99,5 de conformité (98,8% en
2022)**



**Nombre de points noirs sur le réseau :
2,11 pour 100 km (+16%)**

**4,83 km de réseaux d'eaux usées
renouvelés en 2023 (6,5 km en 2022)**

l'eau
D'ORLÉANS MÉTROPOLE

Les travaux structurants

- 8,8 millions d'euros investis dans les travaux structurants
- 3,5 millions de travaux de réhabilitation réalisés en 2022



Saint Jean de Braye :

Création d'un bassin de gestion des eaux pluviales – Place de Gaulle

Chécy :

Création d'un réseau d'eaux pluviales sur le secteur de Laveau



Orléans :

Réhabilitation des Postes EU et EP du Lac de l'Orée de Sologne



Les aspects financiers

Redevances assainissement

	Au 1 ^{er} janvier 2023	Au 1 ^{er} janvier 2024
RA - Part fixe	17,17 €HT	18,03 €HT
RA - Part variable	1,48 €HT/m ³	1,55 €HT/m ³
Redevance AELB	0,15 €HT/m ³	0,15 €HT/m ³
Facture 120 m ³	1,96 €TTC/m ³	2,05 €TTC/m ³

(Données SISPEA 2022 pour les collectivités > 100 000 habitants : 2,21 € TTC/m³)

Une gestion financière saine avec une capacité de désendettement limitée à 2,8 ans

Capacité d'autofinancement	5,220 M€	3,063 M€
Capacité de désendettement	2,1 ans	2,8 ans



Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

Commission transition écologique 12 septembre 2024

- Contrôle des installations
- Préservation du milieu naturel



orleans-metropole.fr

TOUJOURS  VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

CHIFFRES CLES 2023

1 954 installations recensées dont 1 861 ont fait l'objet d'un contrôle depuis la création du service en 2015 soit 95 % des installations contrôlées au moins une fois

LES CONTRÔLES REALISES EN 2023	
Contrôles vente immobilière	45
Contrôles de conception	37
Contre-examens de conception	0
Contrôles de réalisation	21
Contre-examens de réalisation	2
Contrôles diagnostics	30
Contrôles périodiques	109
Certificat d'urbanisme	1
Total	244



ETAT DU PARC

- ✓ **83,9 % des installations ne présentent aucun risque sanitaire ou environnemental**
- 25 % des contrôles de conformité concluent à la présence d'une installation conforme à la réglementation (C & ABSNC)
- 49% des installations ne sont pas conformes mais ne présentent aucun risque (BF, A et NCSR)
- 25 % des installations présentent un risque pour le milieu (NRCDSP, NCAR & ISR)



PROJETS EN VUE DE L'AMÉLIORATION DU SERVICE

- La passation d'un nouveau contrat de DSP pour l'exploitation du SPANC avec SUEZ pour les 5 prochaines années (2024-2030) – délibération du 22/06/23,



RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

NOVEMBRE 2023

QUELQUES MOTS POUR MIEUX NOUS COMPRENDRE

● VOUS

Désigne l'USAGER, c'est-à-dire toute personne physique ou morale, bénéficiaire du service public de l'assainissement non collectif. L'usager peut être le propriétaire ou le locataire.

● LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Désigne le service public, qui assure les missions définies par la loi (contrôles des installations d'assainissement non collectif). Le SPANC a également pour rôle d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur, sur les différents filtres d'assainissement non collectif réglementaires, ainsi que sur le fonctionnement et l'entretien des installations. Toutefois, le SPANC ne réalise ni étude de conception, ni étude de sol. Il n'assume pas de mission de maîtrise d'œuvre et il ne peut pas être chargé du choix de la filière.

La mission d'information assurée par le SPANC consiste uniquement en des explications sur l'application de la réglementation, sur les risques et dangers qui peuvent présenter les installations d'assainissement non collectif pour la santé publique et pour l'environnement, ainsi qu'en la fourniture de renseignements simples et de documents aux usagers.

● LE RÈGLEMENT DU SERVICE

C'est le présent document qui définit les obligations mutuelles du service public de l'assainissement non collectif et de l'usager. Il s'applique sur le territoire d'Orléans Métropole qui a approuvé la création de son service public d'assainissement non collectif par délibération du 13 décembre 2005. En cas de modification des conditions du règlement du service, celles-ci seront portées à la connaissance de l'usager du service public de l'assainissement non collectif. Ce document a été adopté par la délibération n° 2023-11-16-OM482-34 du conseil métropolitain du 16/11/2023. Il est applicable à partir du 1^{er} janvier 2024.

● ORGANISATION DU SERVICE

Le territoire est géré par un délégataire, SUEZ, sur l'ensemble des 22 communes :
> Boigny-sur-Bionne,
> Bou,
> Chanteau,
> Chécy,
> Combélaud,
> Fleury-les-Aubrais,
> Igny,
> La Chapelle-Saint-Mesmin,
> Mardé,
> Margny-les-Usages,
> Olivet,
> Orléans,
> Osmes,
> Saint-Cyr-en-Val,
> Saint-Denis-en-Val,
> Saint-Hilaire-Saint-Mesmin,
> Saint-Jean-de-la-Ruelle,
> Saint-Jean-le-Blanç,
> Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,
> Saran,
> Sully.

Orléans Métropole sera désignée dans les articles suivants par le terme générique de « la collectivité ».
SUEZ sera désignée dans les articles suivants par le terme générique de « l'exploitant du service ».

- La mise à jour du règlement de service, datant de 2006, afin d'intégrer :
Les évolutions juridiques et réglementaires,
Les termes du nouveau contrat passé avec SUEZ,
Les modalités de mise en œuvre des pénalités.

